

Si vous rencontrez des difficultés sur la question du choix d'une école, n'hésitez pas à contacter l'un des services suivants :

AIDDES : 0483/357.429
(Schaerbeek)
Atmosphères AMO : 02/218.87.88
(Schaerbeek)
Atouts Jeunes AMO : 02/410.93.84
(Molenbeek)
CJD : 02/660.91.42
(Auderghem)
Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles : 02/411.43.30
(Molenbeek)
Délégué Général aux Droits de l'Enfant : 02/223.36.99
(Bruxelles)
Dynamo AMO : 02/332.23.56
(Forest)
FAPEO : 02/527.25.75
(Etterbeek)
Infor Jeunes Bruxelles : 02/514.41.11
(Bruxelles)
Infor Jeunes Laeken : 02/421.71.31
(Laeken)
Itinéraires AMO : 02/538.48.57
(Saint-Gilles)
Samarcande AMO : 02/647.47.03
(Etterbeek)
SIMA : 02/219.45.89
(Saint-Josse)
Solidarité – Savoir : 02/513.54.66
(Molenbeek)
SOS Jeunes - Quartier Libre AMO : 02/512.90.20
(Ixelles)
TCC Accueil AMO : 02/521.18.30
(Anderlecht)

Avec le soutien de:



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Éditeur responsable:
Collectif Marguerite
Chantal Massaer
Bld Emile Bockstael, 360D/11
1020 Laeken
www.inforjeunes.eu

APED . Atmosphères AMO . Atouts Jeunes AMO .
Bruxelles J . CGé . CIDJ . CJD .
Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles .
CSC Bruxelles . Délégué Général aux Droits de
l'Enfant . Dynamo AMO . FAPEO . Calame .
Fédération des Etudiants Francophones (FEF) .
Infor Jeunes Laeken . Infor Jeunes Bruxelles .
Itinéraires AMO . Le Seuil SAS .
Ligue des Droits de l'Enfant .
Ligue des Droits de l'Homme . SOS Jeunes - Quartier
Libre AMO . Samarcande AMO . SIMA .
Solidarité Savoir . TCC Accueil AMO . ULB .



*Faire le choix de
son école
maternelle*



*Nous voulons de
bonnes écoles pour
nos enfants !*

*Etape 1
Maternelle*

N'hésitez pas à...

- Vous faire accompagner si vous ne vous sentez pas à l'aise pour rencontrer seul(e) la direction: prenez contact avec les associations et les services de traduction.
- Visiter l'école quand elle est ouverte, pendant les heures scolaires (observez les murs, la décoration, les panneaux pédagogiques, le réfectoire...)
- Participer aux journées « portes ouvertes » : pour découvrir les projets, les lieux, les enseignants, les élèves.
- Poser des questions à votre entourage, tout en gardant à l'esprit que ce qui est bien pour les autres ne l'est pas forcément pour soi : chacun a ses priorités.
- En cours d'année, à utiliser le journal de classe comme cahier de communication des parents vers l'instituteur pour vos questions: un petit mot pour demander un rendez-vous, une information sur ce qui se passe en classe, sur un événement en classe qui a perturbé votre enfant, ...
- Demander le projet d'établissement.

Questions de parents

- Mon enfant n'est pas encore propre. Peut-il rentrer à l'école ?
- Puis-je accompagner mon enfant en classe le jour de la rentrée? Et les autres jours ? Où dois-je le conduire : barrière, couloir, classe, cours ?
- Où se passe la garderie le matin (prix) ?
- Mon enfant peut-il y prendre son petit déjeuner ?
- Comment dois-je l'habiller : chaussures à velcro, pas de collants, ... ?
- Quelles sont les règles de vie : à la garderie, en classe, dans les couloirs, dans la cour de récréation, dans le réfectoire ?

- De quel matériel a-t-il besoin ?
- Le mobilier est-il adapté à l'âge des enfants : chaises, tables, toilettes, éviers, fontaines d'eau?
- Comment sont organisées les récréations : combien par jour, cours à part, jeux, accès aux toilettes, surveillance, préau...
- Comment sont organisées les collations : en classe, dans la cours, collectives, équilibrées,... ?
- Comment se passe le temps de midi : réfectoire pour les plus jeunes, repas chauds, surveillance, repas préparés par l'école, gestion des allergies alimentaires, menus différenciés (halal, végétarien), possibilité de conserver ses « tartines » dans un frigo ?
- Mon enfant pourra-t-il participer à des activités sur le temps de midi et après la classe. Lesquelles ? A quel prix ? Par qui sont-elles organisées ?
- Comment sont organisées les siestes ? Sont-elles obligatoires ? Les lits sont-ils dans des locaux à part ? Jusqu'à quel âge peut-il faire la sieste ? Si mon enfant ne fait pas la sieste, que fait-il d'autre ?
- Comment sont organisés les cours de psychomotricité ?
- Mon enfant ira-t-il à la piscine ? Combien de fois ? A quel prix ?
- Quels sont les projets particuliers de l'école ?
 - Apprentissage d'une deuxième langue

- Classes de dépaysement (où, quand, prix, épargne ?)
 - Actions de solidarités
 - Culturels
 - Sportifs
- Si mon enfant rencontrait des difficultés d'apprentissage ou de comportement, que dois-je faire ?
 - L'école accueille-t-elle des enfants en situation d'handicap ?
 - Quand puis-je rencontrer l'instit ?
 - Quel est le rôle du Centre psycho-médico-social en maternelle (C.P.M.S.) ? Les tests en 3ème maternelle sont-ils obligatoires?
 - Existe-t-il une association de parents ? Un comité des fêtes ? Une amicale ?
 - Comment se prépare le passage vers l'école primaire ?

Bases légales :

- Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.

Adresse et numéro utiles :

Direction générale de l'enseignement
obligatoire

Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles

N° Vert : 0800 20 000

www.enseignement.be